



Auberge Hazemann

CONDITIONS GENERALES DE VENTES

Applicables du 1^{er} décembre 2019 au 31 décembre 2020

Les conditions générales ci-dessous régissent les rapports entre la société Auberge Hazemann – ci-après dénommée MONT CHAMP DU FEU, et ses clients.

Les CGV peuvent être complétées par des conditions de vente particulières.

ARTICLE 1 - Réservations

Les réservations s'effectuent soit directement dans notre établissement, soit par courrier, par téléphone, e-mail ou via notre site web www.montchampdufeu.com.

La réservation ne sera définitive qu'après le versement d'un acompte de 30% du montant total des frais de séjour. Après versement de l'acompte, MONT CHAMP DU FEU établit une confirmation qui fait apparaître le coût total de la prestation, le montant du premier versement, le solde à régler et la date limite de ce règlement.

Lors d'une réservation en ligne, l'intégralité du paiement sera demandée et une confirmation immédiate de la réservation sera alors adressée par e-mail.

En cas d'annulation de la commande par le Client après son acceptation par le Prestataire, pour quelque raison que ce soit hormis la force majeure, l'acompte versé à la commande, tel que défini à l'article "annulation du fait du client" des présentes Conditions Générales de Vente sera de plein droit acquis au Prestataire et ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement.

ARTICLE 2- Organisation de la réservation

Les chambres seront mises à disposition des bénéficiaires à partir de 15 h et doivent être libérées le jour du départ à onze heures. Tout dépassement de ce délai pouvant entraîner la facturation d'une nuitée supplémentaire.

Le client doit annuler le nombre de petit-déjeuner au plus tard la veille, heure limite 23h. Au-delà, l'hôtel se réserve le droit de facturer les petits-déjeuners même s'ils ne sont pas consommés.

Les « no-shows » (prestations commandées non annulées) seront facturés sur la base de la totalité du séjour.

En cas de demandes particulières (régime alimentaire spécifique et/ou confessionnel, handicap, lit d'appoint...,) il appartient au client de le préciser à la commande. MONT CHAMP DU FEU mettra tout en œuvre pour satisfaire au mieux la demande.

ARTICLE 3 - Tarifs

Les tarifs sont exprimés en euros TTC. Les tarifs confirmés sur la demande de réservation sont fermes jusqu'à la date de fin de séjour. Passé ce délai, ils sont susceptibles d'être modifiés en fonction des conditions économiques. Les tarifs applicables sont alors ceux en vigueur le jour de la réalisation de la prestation. Ils

pourront être modifiés en cas de changement législatif et/ou réglementaire susceptibles d'entraîner des variations de prix tels que : modification du taux de TVA applicable, instauration de nouvelles taxes, etc

Pour les enfants accompagnant leurs parents et séjournant dans la même chambre, les réductions sont les suivantes :

- Gratuité pour les enfants de moins de 2 ans
- Lit d'appoint jusqu'à 12 ans : 15 € par nuit (petit déjeuner à 5€ en sus).

Tout supplément par rapport à la prestation d'origine doit faire l'objet d'un règlement directement sur place.

Les tarifs en demi-pension s'entendent hors boissons.

Pour les enfants de 4 ans à 12 ans, le tarif demi pension est à 50% du tarif adulte.

ARTICLE 4. Promotions

A certaines dates nous pouvons être amenés à proposer des promotions de dernière minute. Celles-ci n'ont aucun effet rétroactif par rapport aux clients ayant payé le tarif normal. Ceux-ci ne pourront prétendre à aucun remboursement de la différence de prix.

ARTICLE 5 - Conditions de paiement

Le prix est payable comptant, en totalité au dernier jour du séjour par voie de paiement sécurisé :

- par cartes bancaires : Visa, MasterCard, American Express, autres cartes bleues
- par chèque bancaire,
- espèces,
- chèques vacances,
- cartes cadeaux MONT CHAMP DU FEU

En cas de paiement par chèque bancaire, celui-ci doit être émis par une banque domiciliée en France métropolitaine ou à Monaco.

Les paiements effectués par le Client ne seront considérés comme définitifs qu'après encaissement effectif des sommes dues par le Prestataire.

ARTICLE 6. Taxe de séjour municipale

La taxe de séjour municipale est perçue directement par les hôtels, conformément aux textes officiels et aux barèmes municipaux en vigueur. MONT CHAMP DU FEU ne saurait être tenue pour responsable de toute création ou modification de la taxe de séjour portée à sa connaissance après la date de fixation de ses tarifs.

ARTICLE 7. Modification

Toute modification émanant du client doit impérativement être confirmée à MONT CHAMP DU FEU par écrit. Après accord de la part de MONT CHAMP DU FEU, en fonction des disponibilités, une nouvelle facture, prenant en compte lesdites modifications, sera adressée au client le cas échéant.

ARTICLE 8. Annulation du fait du client

En cas d'annulation totale en ce compris le changement de date du séjour, les conditions d'annulation décrites ci –après s'appliquent :

- Jusqu'à 30 jours avant la date du début du séjour et quel qu'en soit le motif, les acomptes seront remboursés.
- Moins de 30 jours à 72H de la date d'arrivée, les acomptes seront conservés.
- Passé ce délai, la réservation devient un « no-show » (prestation commandée non annulée ou annulée à moins de 24h de l'arrivée), l'intégralité du montant total du séjour vous sera alors demandé.
- En cas de force majeure (accident, décès, raisons médicales...), l'hôtel restituera, sur présentation d'un justificatif, le montant des acomptes versés.

Dans le cas d'un séjour écourté, d'une date d'arrivée décalée, d'un nombre de personnes modifié ou de tout autre fait modifiant le contrat de réservation d'origine, les arrhes versées ne seront ni remboursées, ni déduites de la facture, celles-ci constituant un moyen de dédit. Le solde du séjour initialement réservé sera demandé.

ARTICLE 9. Annulation du fait de MONT CHAMP DU FEU

En cas d'événements extérieurs indépendants de sa volonté, MONT CHAMP DU FEU se réserve le droit de modifier les prestations et le prix des séjours ou d'annuler les stages, forfaits ou séjours tout compris. Dans ce cas, le client aura la possibilité d'annuler son séjour sans que soient appliquées les conditions d'annulation. Les sommes versées au titre du séjour et des stages ou forfaits seront alors intégralement remboursées ; le client ne pourra prétendre à aucune indemnité.

ARTICLE 10. Responsabilité

Pour tout incident, accident ou en cas de difficultés locales entraînant un préjudice corporel, matériel ou moral obligeant MONT CHAMP DU FEU, dans l'intérêt des participants, à modifier ou à annuler un séjour, MONT CHAMP DU FEU ne pourra être tenue responsable. De même MONT CHAMP DU FEU ne pourra être tenue responsable des cas de force majeure, des cas fortuits ou du fait de toute personne étrangère à l'organisation ou au déroulement du séjour.

La force majeure s'entend de tout événement extérieur aux parties présentant un caractère à la fois imprévisible et insurmontable qui empêche soit le client, soit l'hôtelier d'assurer tout ou partie des obligations prévues au contrat.

Il en est notamment ainsi en cas de grève, insurrection, émeute, prohibitions édictées par les autorités gouvernementales ou publiques.

Il est expressément convenu que la force majeure suspend, pour les parties, l'exécution de leurs obligations réciproques et que chaque partie supporte la charge des frais qui en découlent.

Les Clients supporteront notamment seuls les frais supplémentaires qui pourraient être engagés pour permettre la poursuite du voyage, à la suite de la survenance d'un cas de force majeure.

La responsabilité de MONT CHAMP DU FEU ne saurait être engagée en cas d'accident survenant lors de la pratique d'activités sportives, en particulier du ski. Que cette activité soit réalisée isolément ou en compagnie d'une personne employée par MONT CHAMP DU FEU.

En cas de fautes d'impression ou d'oublis dans l'édition de ses brochures, MONT CHAMP DU FEU se réserve le droit de rectifier toute erreur matérielle qui se serait glissée dans ses documents.

ARTICLE 11. Assurance – détérioration – casse – vol

La Société décline toute responsabilité en cas de vol, perte, dégradation des effets appartenant aux clients durant leur séjour. Le client doit assurer la garde de ses biens et matériels. Un coffre-fort en chambre est à sa disposition.

Le Client sera tenu pour responsable de tout dommage, de toute dégradation, de tout acte de vandalisme qui pourrait survenir du fait de l'occupation des locaux et/ou du fait des participants et/ou du personnel dont il a la charge, tant aux biens mobiliers, de décoration et immobiliers appartenant ou non à l'hôtel. De ce fait, la Société dispose de toute faculté pour demander au Client de quitter l'établissement sans aucune indemnité et sans aucun remboursement du séjour en cours, et de rembourser les dommages causés par ces actes.

La Société, dans le processus de vente en ligne, n'est tenue que par une obligation de moyens. Sa responsabilité ne pourra être engagée pour un dommage résultant de l'utilisation du réseau Internet tel que perte de données, intrusion, virus, rupture du service, ou autres problèmes involontaires.

ARTICLE 12. Réclamation

Toute réclamation doit être adressée à l'adresse suivante : HOTEL MONT CHAMP DU FEU – route de la Serva -67130 BELMONT - FRANCE, et ce dans un délai de 15 jours suivant le départ du séjour faisant l'objet de la dite réclamation. Passé ce délai, aucune réclamation ne pourra être prise en compte.

ARTICLE 13. Informatique et Liberté Réclamation

En application de la réglementation européenne sur la protection des données dite RGPD, les clients sont avertis que leur réservation fait l'objet d'un traitement nominatif informatisé. Les Clients disposent d'un droit d'accès et de rectification des données saisies, qui s'exerce auprès du siège social : AUBERGE HAZEMANN – 20 rue de l'Arc de Triomphe - 75017 PARIS - FRANCE. Il est précisé que ces informations ne sont pas communiquées à des tiers.

La Société propose un accès internet en wifi. Le Client s'engage à ce que les ressources informatiques mises à sa disposition ne soit en aucune manière utilisées à des fins de reproduction, de représentation, de mise à disposition ou de communication au public d'œuvres ou d'objets protégés par un droit d'auteur, par un droit voisin tels que des textes, images photographies, œuvres musicales audiovisuelles, logiciels et jeux vidéo, sans l'autorisation des titulaires des droits prévus aux livre I et II du code de la propriété intellectuelle lorsque cette autorisation est requise.

L'Hôtel dispose d'un système de vidéosurveillance au sein des parties communes du bâtiment ainsi que du parking.

ARTICLE 14. Loi Applicable

Les présentes Conditions générales de vente sont régies par la loi française. Il en est ainsi pour les règles de fond comme pour les règles de forme. Les litiges relèveront de la compétence exclusive des juridictions françaises.

ARTICLE 15 Conditions particulières de ventes pour les groupe

S'agissant de réservations pour des groupes de 15 personnes ou plus, les conditions suivantes remplacent les conditions décrites ci-dessus :

- Paiement du solde 30 jours fin de mois.
- Au-delà de 15 personnes, les menus des déjeuners doivent être définis 15 jours avant la date de l'évènement. Menu unique pour tous les participants. Passé ce délai, les menus sont définis par le Chef. Des menus spéciaux peuvent être élaborés sur demande (sans sel, végétarien, sans gluten...).
- Prestation annulable et remboursable jusqu'à J-30, au-delà les acomptes sont conservés
- Le nombre de participants est modulable jusqu'à J-7. L'annulation d'un participant intervenant dans les 7 jours précédant l'arrivée du groupe fait l'objet d'une facturation.